



**INTERNATIONALE DES  
SERVICES PUBLICS**

*La fédération syndicale internationale des travailleurs/euses des services publics*

**FRIEDRICH  
EBERT**   
**STIFTUNG**

FRANÇAIS

RÉSUMÉ EXÉCUTIF



# Renforcer la résilience

# au-delà des frontières

**UNE NOTE DE SYNTHÈSE SUR LA MIGRATION DES  
TRAVAILLEURS. EUSES DE LA SANTÉ**

Par Jane Pillinger et Nicola Yeates

RENFORCER LA RÉSILIENCE AU-DELÀ DES FRONTIÈRES

UNE NOTE DE SYNTHÈSE SUR LA MIGRATION

DES TRAVAILLEURS.EUSES DE LA SANTÉ

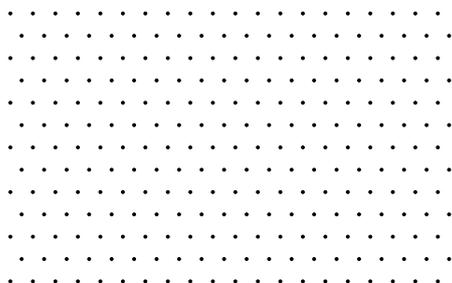
RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Par Jane Pillinger et Nicola Yeates

**L**a note de synthèse vise à sensibiliser et à stimuler le débat sur la migration à la lumière des récents développements politiques mondiaux sur la migration des travailleurs.euses de la santé, dans le contexte de l'impact de la pandémie de COVID-19. Il documente les efforts déployés par les syndicats des services publics pour promouvoir des approches de la migration fondées sur les droits et durables, le recrutement éthique et le rôle et la contribution des services publics à des résultats positifs en matière de migration. Elle explique également comment la fédération syndicale mondiale - l'Internationale des Services Publics (ISP) - a ajouté une voix critique à la politique émergente de la gouvernance mondiale sur la migration internationale et le rôle que les services publics jouent dans la création d'une politique mondiale fondée sur les droits et durable sur la migration internationale. Enfin, la note de synthèse jette un regard critique sur certaines des stratégies promues dans le cadre de la réalisation des objectifs mondiaux de développement durable et présente, dans un plan en cinq points, les arguments urgents en faveur de la poursuite et de la transformation des politiques et des activités de plaidoyer dans ce domaine.

#### UN PLAN EN CINQ POINTS

Un plan en cinq points pour un plaidoyer et une campagne soutenus de l'ISP sur la migration des travailleurs.euses de la santé.





Infirmière dans un hôpital kenyan © ISP

## 1) LA RESPONSABILITÉ SOCIALE MONDIALE ET LE FINANCEMENT DE LA DURABILITÉ À LONG TERME DES SYSTÈMES DE SOINS DE SANTÉ, DES SERVICES PUBLICS DE QUALITÉ ET DU DROIT À LA SANTÉ

- Les affiliés et les partenaires de l'ISP ont un rôle clé à jouer dans la défense, aux niveaux national et mondial, de la responsabilité sociale mondiale et d'une approche de justice sociale visant à promouvoir un nouveau partenariat pour la santé mondiale. Cette approche doit incarner l'universalité des soins de santé et des services sociaux, l'égalité et la justice sociale, ainsi que la planification des systèmes de santé pour l'après-COVID-19, afin qu'ils soient capables de fournir les ressources et le personnel nécessaires pour répondre aux besoins en soins de santé pendant et après la pandémie.
- Mettre en œuvre les recommandations du Manifeste «Pas de retour en arrière» de l'ISP, qui demande aux gouvernements d'élaborer des plans de reconstruction de la santé publique avec les infirmières et leurs syndicats ; de supprimer tous les obstacles pour garantir un accès universel et en temps voulu aux fournitures médicales et aux vaccins ; de soutenir un patrimoine commun mondial sur la pandémie de COVID-19 pour l'ensemble de la recherche, des données, des technologies, des traitements et des vaccins, en tant que ressource mondiale partagée et non exclusive ; de mettre fin

à la politique de néolibéralisme et aux partenariats public-privé de la Banque Mondiale et de la Société Financière Internationale, et de mettre fin à la politique du FMI qui ordonne aux gouvernements de réduire leurs dépenses de santé.

- Promouvoir une approche à long terme de l'investissement dans les systèmes de santé, du développement du personnel et des capacités, évitant ainsi les problèmes inhérents à l'aide au développement et aux programmes de financement caritatifs à court terme, ainsi qu'aux programmes de privatisation à but lucratif.
- Garantir un investissement public plus important dans les soins de santé, conformément à la campagne de l'ISP «Des soins de santé pour tous<sup>1</sup>».
- Inclure dans les attributions du nouveau partenariat pour la santé mondiale l'élaboration d'accords multilatéraux et bilatéraux fondés sur les droits, l'investissement dans des services publics de qualité, et remettre en question l'idée que la couverture sanitaire universelle (CSU) ne peut être réalisée que grâce à l'investissement des prestataires de soins de santé commerciaux et des partenariats public-privé.

<sup>1</sup> Voir : <https://publicservices.international/resources/page/health--social-care-services?lang=en&id=9507>

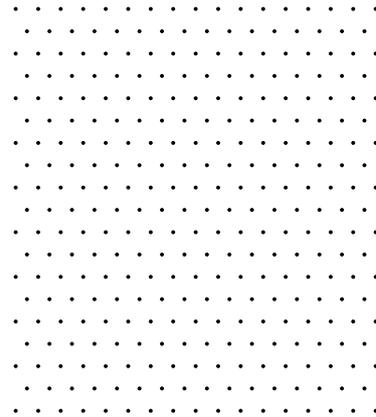


Camp de personnes déplacées dans le nord-est du Nigeria 2020 © ISP

- Critiquer la stratégie de recrutement axée sur la migration utilisée par les pays de destination à revenu élevé comme moyen de résoudre leurs pénuries de personnel de santé.
- Promouvoir l'utilisation de partenariats public-public, en envoyant un message fort de soutien à la responsabilité sociale mondiale partagée dans la réalisation de la couverture universelle de santé (CUS) afin que les systèmes de santé aient la capacité de répondre aux futures pandémies post-COVID-19, et ainsi réduire le besoin de migration des travailleurs.euses de la santé.
- En s'appuyant sur les points forts actuels du Code mondial de l'OMS, de nouvelles mesures sont nécessaires pour renforcer encore le Code et sa mise en œuvre en vue d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD) relatifs à la santé, et pour assurer sa mise en œuvre effective suite à la pandémie de COVID-19.
- Des mesures contraignantes sont nécessaires pour obliger les gouvernements à prendre des mesures pour garantir un recrutement éthique et à mettre en œuvre une législation pour réglementer les sociétés de recrutement privées et éradiquer les pratiques de recrutement non éthiques.
- Du point de vue syndical, le dialogue social et les partenariats avec les organisations de travailleurs.euses sont essentiels à la mise en œuvre et au suivi du Code. En veillant à ce que la voix des travailleurs.euses soit entendue, on pourra mettre l'accent sur le recrutement équitable et la protection des droits des travailleurs.euses de la santé.
- Une sensibilisation et une visibilité accrues sont nécessaires pour promouvoir les principes contenus dans le code de l'OMS et pour encourager la participation des parties prenantes à sa mise en œuvre et à son suivi.

## 2) UN CODE DE L'OMS RENFORCÉ POUR ASSURER LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DES PRINCIPES DE RECRUTEMENT ÉTHIQUE.

- La pandémie de COVID-19 a rendu d'autant plus urgente la nécessité de renforcer le Code de l'OMS sur le recrutement international des personnels de santé. Il est impératif que tous les États membres de l'OMS mettent pleinement en œuvre les normes fixées et rendent compte de leur application de manière complète et régulière.



- Les pays d'origine devraient être soutenus par des ressources adéquates pour mettre en œuvre le Code de l'OMS et veiller à ce que ses dispositions soient incluses dans les accords bilatéraux de travail dans le but de promouvoir la rétention des travailleurs. euses de la santé par des investissements dans le personnel de santé et dans des services de santé publique de qualité dans les pays qui connaissent des pénuries critiques et permanentes.
- Continuer à faire pression pour une meilleure réglementation et une meilleure application des normes internationales dans les activités des sociétés de recrutement, notamment en mettant fin à la pratique consistant à faire payer des frais de recrutement aux travailleurs.euses de la santé.

### **3) LES DROITS FONDAMENTAUX DU TRAVAIL DES TRAVAILLEURS.EUSES MIGRANT.E.S ET LA PLEINE MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS DE GOUVERNANCE MONDIALE EN MATIÈRE DE MIGRATION**

- Les syndicats, ainsi que les organisations de la société civile, ont un rôle clé à jouer pour tirer parti de l'élan en faveur des soins de santé primaires universels, en renforçant en priorité leurs campagnes mondiales et en encourageant l'engagement de personnalités publiques de premier plan et d'influenceurs mondiaux dans ce domaine.
- L'amélioration de la ratification et de la mise en œuvre des principaux instruments de l'OIT et des Nations unies relatifs aux migrations et aux normes internationales du travail contribuera à renforcer les droits des travailleurs.euses migrant.es du secteur de la santé et à inclure les principes contenus dans ces instruments dans les accords bilatéraux (AB) et le dialogue social.
- Les investissements dans les systèmes de soins de santé - par le biais de programmes nationaux de taxation et de la responsabilité sociale mondiale - sont essentiels pour garantir aux travailleurs.euses migrant.e.s leurs droits fondamentaux au travail, leur protection contre l'exploitation et un soutien approprié à la réintégration lorsqu'ils.elles retournent dans leur pays d'origine.
- Conformément aux recommandations du Réseau des Nations Unies pour les Migrations<sup>2</sup>, inclure les travailleurs.euses migrant.e.s de la santé et leurs syndicats dans les réponses aux COVID-19, et veiller à ce que les travailleurs.euses migrant.e.s de la santé soient inclus dans les régimes d'indemnisation professionnelle pour le COVID-19 destinés aux travailleurs.euses de la santé ; à ce que les travailleurs.euses migrant.e.s soient inclus dans les politiques et les protocoles relatifs à l'infection, à l'invalidité ou au décès des travailleurs.euses de la santé et dans les protocoles de retour au travail, et bénéficient d'un soutien adéquat avec une formation sur le tas.
- La mise en œuvre complète des ODD et du Pacte mondial des Nations unies sur les migrations offre une opportunité importante - elle doit reconnaître l'importance de services publics de qualité dans le contexte des migrations.

<sup>2</sup> ONU (2020) Travailler mieux ensemble. Groupe de travail du Réseau des Migrations de l'ONU sur l'accès aux services. Note de synthèse : [https://migrationnetwork.un.org/sites/default/files/docs/final\\_network\\_wg\\_policy\\_brief\\_covid-19\\_and\\_access\\_to\\_services\\_1.pdf](https://migrationnetwork.un.org/sites/default/files/docs/final_network_wg_policy_brief_covid-19_and_access_to_services_1.pdf)

- Les syndicats ont un rôle important à jouer, avec la société civile et les organisations de défense, pour remettre en question les solutions commerciales et privées permettant d'atteindre les ODD, notamment la mise en œuvre du Pacte mondial des Nations unies sur les migrations et du Pacte mondial des Nations unies sur les Réfugiés.

#### 4) DES ACCORDS BILATÉRAUX DE TRAVAIL (AB) QUI FAVORISENT LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL, LE RECRUTEMENT ÉQUITABLE ET ÉTHIQUE ET LES NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

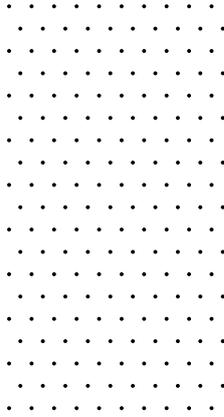
- Les AB doivent être conçus et fondés sur les principaux principes et normes énoncés dans les instruments de l'OIT et des Nations unies, et servir d'outil pour promouvoir un recrutement équitable et éthique qui garantit les droits des travailleurs.euses migrant.es.
- Veiller à ce que la formation et les autres accords réciproques soient conçus pour atténuer les effets de l'émigration dans le pays d'origine, et que les initiatives soient fondées sur le dialogue social.
- Il convient d'établir une base de données complète des AB et de contrôler leur contenu pour s'assurer qu'ils répondent aux objectifs généraux de promotion du développement économique et social, du recrutement éthique et des normes internationales du travail.
- Critiquer l'inclusion de la mobilité et de la migration de la main-d'œuvre dans les accords commerciaux, sur la base du fait que «la main-d'œuvre n'est pas une marchandise». Tout accord impliquant la mobilité et la migration de la main-d'œuvre doit être régi par des accords bilatéraux et multilatéraux sur la migration de la main-d'œuvre, fondés sur les principes d'un recrutement équitable et éthique, les normes en matière de droits humains et les normes internationales du travail.

#### 5) LE DIALOGUE SOCIAL DANS LA GOUVERNANCE NATIONALE ET MONDIALE DES MIGRATIONS

- Le dialogue social tripartite et bipartite devrait être encouragé dans toutes les initiatives de gouvernance mondiale qui ont un impact sur la migration et le rôle des services publics pour répondre aux besoins en matière de droits

humains dans le contexte de la migration (pour les travailleurs.euses migrant.e.s, les réfugié.e.s et les demandeurs.euses d'asile)

- Le dialogue social apporterait également une valeur ajoutée significative à la mise en œuvre et au suivi du code de l'OIM, y compris l'inclusion spécifique du dialogue social dans un futur code de l'OIM renforcé.
- Un dialogue social efficace doit être intégré à toutes les négociations et à la mise en œuvre des accords bilatéraux d'action, et tout suivi des accords bilatéraux d'action doit mesurer les progrès et les résultats du dialogue social, y compris les conventions collectives.
- Les évolutions de la migration mondiale concernant les personnels de santé, telles que les partenariats mondiaux pour les compétences (PMC), devraient être convenues et mises en œuvre par le biais du dialogue social. En particulier, le plein engagement des syndicats garantira la protection des droits humains et du travail et des avantages mutuels pour les pays d'origine et de destination.
- Les réponses politiques post-Covid-19 sur la politique de migration et le recrutement dans le secteur de la santé devraient impliquer les travailleurs.euses migrant.e.s de la santé, notamment dans les initiatives de dialogue social et la négociation, la mise en œuvre et le suivi des conventions collectives. Il est important de souligner que la pandémie de COVID-19 est loin d'être terminée et qu'elle peut devenir endémique si elle n'est pas entièrement vaccinable. Il faudra donc des efforts constants en matière de santé publique et des investissements dans des services publics de qualité, qui peuvent être renforcés par le dialogue social.
- Soutenir l'organisation des travailleurs.euses et promouvoir le dialogue social pour garantir des conditions de travail sûres et saines. Dans le contexte de la pandémie, soutenir l'appel à la classification de la COVID-19 comme maladie professionnelle, exigeant ainsi des protections plus fortes sur le lieu de travail et l'accès aux compensations et aux soins médicaux lorsque les travailleurs.euses tombent malades. Les travailleurs.euses migrant.e.s de la santé ont le droit de se soustraire à des conditions de travail dangereuses et doivent avoir accès à des mécanismes de réclamation et de réparation ainsi qu'au recours à l'inspection du travail.



© Isabelle Vieux\_Shutterstock 2020

© Internationale des Services Publics, October 2020

Photo de couverture: © World Bank\_Vincent Tremeau/CC

Des agents de santé en République démocratique du Congo luttent contre Ebola



Cette publication a été réalisée grâce au généreux soutien financier de Friedrich-Ebert-Stiftung  
Global Policy and Development Department  
Hiroshimastr. 28  
10785 Berlin, Allemagne  
[www.fes.de/fmi](http://www.fes.de/fmi)

**INTERNATIONALE DES  
SERVICES PUBLICS**

*La fédération syndicale internationale des travailleurs.euses des services publics*

45 AVENUE VOLTAIRE, BP 9  
01211 FERNEY-VOLTAIRE CEDEX  
FRANCE

TEL: +33 4 50 40 64 64  
COURRIEL: [PSI@WORLD-PSI.ORG](mailto:PSI@WORLD-PSI.ORG)  
WWW. PUBLICSERVICES. INTERNATIONAL

L'Internationale des Services Publics est une fédération syndicale internationale qui regroupe plus de 700 syndicats représentant 30 millions de travailleurs.euses dans 154 pays. Nous faisons entendre leur voix auprès des Nations Unies, de l'OIT, de l'OMS et d'autres organisations régionales et mondiales. Nous défendons les droits syndicaux et du travail et luttons pour l'accès universel à des services publics de qualité.